

Par Gaétan Morneau
Président de l'ADR

MOT DU PRÉSIDENT

J'ai accepté la présidence de l'ADR dans un esprit de collaboration avec mes collègues du Conseil d'administration. L'ADR a comme objectif prioritaire l'obtention de la pleine indexation des rentes de retraite. À notre détermination s'est joint l'espoir avec l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement qui se veut proche des citoyens.

La pleine indexation de nos rentes de retraite est donc à notre portée.

C'est à tous les retraités des secteurs public et parapublic de réclamer avec force à ce gouvernement d'agir maintenant. Il faut saisir l'occasion. Point final.

Depuis le début des années 2000, la large majorité des retraités et nous de l'ADR demandons la pleine indexation, nous nous sommes fait dire par les centrales syndicales et bon nombre de représentants d'associations de retraités que ça n'avait pas de bon sens, et pourtant, en 2006, l'ADR avait mis à jour, à partir de l'évaluation actuarielle de la CARRA, un surplus budgétaire de 10,7 milliards de dollars dans les fonds de retraite. Nous nous attendions à un changement d'attitude de la part de tous les dirigeants d'associations de retraités.

La désindexation nous est imposée depuis plus de 36 ans, c'est maintenant le temps de régler ce dossier sans étapes et autres faux-fuyants. La parole et les gestes concrets sont maintenant entre les mains de ce nouveau gouvernement caquiste.



Gaétan Morneau

Les conjonctures économique et politique ne nous seront jamais aussi favorables. Retraités, manifestons-nous!

Cessons d'accepter de devenir de plus en plus pauvres au fur et à mesure que le temps passe. Le seul rendement de nos avoirs financiers en tant que groupe nous permet une pleine indexation.

Je m'en voudrais en terminant de ne pas souligner le travail de Viateur Sauvé qui a assumé la présidence de l'ADR au cours des dernières années. Ce dernier a mis ses talents au service de la collectivité, les membres de l'ADR se joignent au Conseil d'administration pour lui adresser nos sincères remerciements

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2018-2019



Rosaire Quévillon
Trésorier



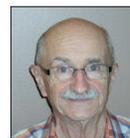
Raymond Courtemanche
1^{er} vice-président



Gaétan Morneau
Président



Aline Couillard
2^e vice-présidente



Jean-Guy Dupont
Secrétaire



Liguori Larrivé
1^{er} administrateur



Andrée Guertin
2^e administratrice



Bernard Boyer
3^e administrateur



Marcel Le Blanc
4^e administrateur

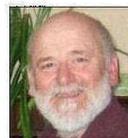
CONSEIL D'ADMINISTRATION ÉLARGI



Michel Gareau



Jean-Guy Roy



Viateur Sauvé

Représentation, mot plein de sens

Réprésenter, c'est « Tenir la place de quelqu'un, agir en son nom » dit le Petit Robert, dictionnaire de la langue française, et « Agir au nom de quelqu'un en vertu du mandat que l'on a reçu » selon le dictionnaire Antidote de Druide. Un représentant est un délégué, une personne qui a pour mission de représenter les intérêts d'une personne, d'un groupe.

C'est pourquoi il doit être porteur de la volonté commune. Il doit s'assurer que ses gestes émanent des désirs de la grande majorité, tenir compte des décisions exprimées par le groupe. Il lui incombe, de ce fait, de vérifier de façon constante, durant son mandat, si ses actes reçoivent l'assentiment de la grande majorité de ses commettants.



Par Aline Couillard
Vice-présidente de l'ADR

Appliquons ces notions à la revendication de la pleine indexation des rentes de retraite.

L'appauvrissement des retraités est un problème épineux. Pour régler tout problème, la première étape est l'identification de la cause. Il s'agit ici de la désindexation de leur rente de retraite. Il va de soi que la quasi-totalité des retraités voie la pleine indexation comme solution. Les retraités la considèrent comme un principe non négociable. Il y va de leur intérêt pour préserver leur autonomie financière. C'est l'opinion commune. Le représentant qui va à l'encontre de ce désir collectif peut-il se dire représentatif? Non, bien sûr.

Qui est le mieux placé pour exprimer ses intérêts que le retraité lui-même?

Qui peut prétendre être meilleur juge que le retraité et décider ce qui doit être demandé en son nom? Toute personne investie du pouvoir de représentation doit ajuster ses propos aux demandes des membres de la base. Quels retraités ont déjà donné, en toute connaissance de cause, le mandat à leurs représentants de demander la demi-indexation de leurs rentes de retraite?

L'année 2019, c'est l'année de l'indexation! Pourquoi cautionner les iniquités engendrées par des formules d'indexation partielle? Pourquoi ne pas rendre aux retraités la totalité de ce qui leur est dû? Seule la pleine indexation des rentes de retraite peut être équitable pour tous.

Que tous les représentants des retraités se sentent interpellés et fassent leurs devoirs en conséquence!

Les retraités n'attendent rien de moins.

**Les préarrangements funéraires
une façon de prévenir.**

Un décès survient toujours trop vite et lorsqu'on doit faire face à la réalité, tout se bouscule, tout devient difficile.

Afin d'éviter que des émotions troublent des décisions qu'il faut prendre rapidement, le Complexe funéraire Ubald Lalime offre aux personnes intéressées un service de préarrangements funéraires.

Aujourd'hui, de plus en plus de gens optent pour les préarrangements funéraires parce qu'ils veulent être prévenants et qu'ils veulent sécuriser les membres de leur famille. Lorsqu'une personne nous consulte pour un préarrangement funéraire, elle peut être assurée que toutes ses dernières volontés seront respectées à la lettre. De plus, les gens ont recours à cette formule parce qu'elle est simple et personnalisée à chacun ou chacune.

Anthony Marcil, conseiller aux familles et propriétaire

Mausolée Siège social

UL
COMPLEXE FUNÉRAIRE
Ubald Lalime

Une maison de confiance depuis 1940
Siège social
900, av. Bourdages Nord, Saint-Hyacinthe
450 774-6417 | www.ubaldlalime.com

Lettre au Premier Ministre

Lettre envoyée, le 4 février 2019, à M. François Legault, premier ministre, ainsi qu'à tous les députés de Coalition Avenir Québec après légères modifications.

Monsieur François Legault
Coalition Avenir Québec
Premier ministre

Monsieur,

Suite à votre discours inaugural que j'ai écouté religieusement, vous avez souligné avoir entendu notre cri du cœur. Alors, je me permets de partager avec vous une de mes réflexions.

Auriez-vous placé, M. Legault, pendant 36 ans, vos argents dans des fonds sans intérêt?

En d'autres mots, auriez-vous placé, pendant 36 ans, vos argents dans des fonds qui rapportent, rien?

Auriez-vous mis, pendant 36 ans, dans des fonds qui vous font perdre?

Accepteriez-vous, M. Legault, aujourd'hui, de vivre avec un revenu d'il y a 20, 30 ans en arrière?

C'est exactement la situation, aussi invraisemblable soit-elle, dans laquelle se retrouvent tous les retraités des fonctions publique et parapublique suite à la désindexation de 1982 par le parti québécois, entérinée par la suite par les libéraux.

Comme si la désindexation ne suffisait pas, le gouvernement de 1982 est venu chercher temporairement 20% de leur salaire. De plus, vers 1995, le gouvernement québécois les sollicite à nouveau. C'est une coupure de 1% récurrente pendant 3 ans pour arriver au déficit zéro.

Présentement, ces retraités vivent avec une pension partiellement ou non indexée depuis 20, 30 ans et plus avec des dépenses toujours indexées au coût de la vie? Pour plu-



Par Andrée Guertin

sieurs c'est un manque à gagner de 50, 60, 100,140 mille dollars et plus accumulé depuis 1982. Pourtant, ces argents leur appartiennent totalement. C'est la plus-value de leurs économies déposées en prévision de leurs vieux jours. Le gouvernement a engrangé et engrange encore des revenus supérieurs à 9%, 20%, 25% avec leurs avoirs alors que la demande des retraités se limite au TAIR, cf. tableau. Ils réclament seulement de retrouver le plein pouvoir d'achat d'avant 1982 par l'indexation de leur rente et ce, rétroactivement à partir de 2015 tel qu'il a été présenté à La Tribune en mai dernier. Encore ici, ils laissent derrière eux des sommes colossales. Les retraités des fonctions publique et parapublique ont donné et donnent encore malgré eux plus que leur part à la société et il est temps de le reconnaître et de corriger cette injustice abominable.

Monsieur le Premier Ministre, les retraités attendent beaucoup de votre parti politique. Ils souhaitent que justice et équité soient faites et qu'ils soient considérés au même titre que les retraités de l'Hydro, de la Sûreté du Québec, de la SAAQ ...

Je vous repose ma question initiale: En tant que comptable agréé et homme d'affaires, M. Legault, placeriez-vous vos économies dans des fonds qui vous font perdre jour après jour, année après année?

Serez-vous le parti qui sait écouter, corriger et régler équitablement?

Andrée Guertin
Retraitée des secteurs public
et parapublic
Membre de l'ADR

Tableau des pertes du pouvoir d'achat de 1983 à 2019



Par Michel Gareau

| Nb | RREGOP | | | | Perte du pouvoir d'achat | Pouvoir d'achat \$\$\$ | Perte du pouvoir d'achat |
|----|--------|-------------|-----------|-----------------------|--------------------------|------------------------|--------------------------|
| | Année | IPC ou TAIR | Rendement | | | | |
| 1 | 1982 | 12,3% | 28,1% | Loi 168 (IPC-3%) | 0% | 100 \$ | Cumul |
| 2 | 1983 | 11,2% | 21,6% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 97,00 \$ | 3,0% |
| 3 | 1984 | 6,7% | 6,5% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 94,09 \$ | 5,9% |
| 4 | 1985 | 4,4% | 22,6% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 91,27 \$ | 8,7% |
| 5 | 1986 | 4,0% | 11,9% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 88,53 \$ | 11,5% |
| 6 | 1987 | 4,1% | 5,5% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 85,87 \$ | 14,1% |
| 7 | 1988 | 4,4% | 10,5% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 83,30 \$ | 16,7% |
| 8 | 1989 | 4,1% | 18,0% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 80,80 \$ | 19,2% |
| 9 | 1990 | 4,8% | -1,6% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 78,37 \$ | 21,6% |
| 10 | 1991 | 4,8% | 16,6% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 76,02 \$ | 24,0% |
| 11 | 1992 | 5,8% | 4,0% | TAIR ou IPC > 3% | 3% | 73,74 \$ | 26,3% |
| 12 | 1993 | 1,8% | 19,7% | TAIR ou IPC < 3% | 1,80% | 72,42 \$ | 27,6% |
| 13 | 1994 | 1,9% | -2,1% | TAIR ou IPC < 3% | 1,90% | 71,04 \$ | 29,0% |
| 14 | 1995 | 0,5% | 18,0% | TAIR ou IPC < 3% | 0,50% | 70,68 \$ | 29,3% |
| 15 | 1996 | 2,3% | 16,1% | TAIR ou IPC < 3% | 2,30% | 69,06 \$ | 30,9% |
| 16 | 1997 | 1,5% | 13,3% | TAIR ou IPC < 3% | 1,50% | 68,02 \$ | 32,0% |
| 17 | 1998 | 1,9% | 10,2% | TAIR ou IPC < 3% | 1,90% | 66,73 \$ | 33,3% |
| 18 | 1999 | 0,9% | 15,7% | TAIR ou IPC < 3% | 0,90% | 66,13 \$ | 33,9% |
| 19 | 2000 | 1,6% | 6,9% | TAIR ou IPC < 3% | 1,60% | 65,07 \$ | 34,9% |
| 20 | 2001 | 2,5% | -4,7% | TAIR ou IPC < 3% | 2,50% | 63,44 \$ | 36,6% |
| 21 | 2002 | 3,0% | -8,5% | TAIR ou IPC < ou = 3% | 3,00% | 61,54 \$ | 38,5% |
| 22 | 2003 | 1,6% | 15,0% | TAIR ou IPC < 3% | 1,60% | 60,56 \$ | 39,4% |
| 23 | 2004 | 3,2% | 11,6% | TAIR ou IPC < ou = 3% | 3,00% | 58,74 \$ | 41,3% |
| 24 | 2005 | 1,7% | 13,8% | TAIR ou IPC < 3% | 1,70% | 57,74 \$ | 42,3% |
| 25 | 2006 | 2,3% | 14,2% | TAIR ou IPC < 3% | 2,30% | 56,41 \$ | 43,6% |
| 26 | 2007 | 2,1% | 5,1% | TAIR ou IPC < 3% | 2,10% | 55,23 \$ | 44,8% |
| 27 | 2008 | 2,0% | -25,7% | TAIR ou IPC < 3% | 2,00% | 54,12 \$ | 45,9% |
| 28 | 2009 | 2,5% | 11,3% | TAIR ou IPC < 3% | 2,50% | 52,77 \$ | 47,2% |
| 29 | 2010 | 0,4% | 13,4% | TAIR ou IPC < 3% | 0,40% | 52,56 \$ | 47,4% |
| 30 | 2011 | 1,7% | 3,5% | TAIR ou IPC < 3% | 1,70% | 51,67 \$ | 48,3% |
| 31 | 2012 | 2,8% | 9,7% | TAIR ou IPC < 3% | 2,80% | 50,22 \$ | 49,8% |
| 32 | 2013 | 1,8% | 13,8% | TAIR ou IPC < 3% | 1,80% | 49,32 \$ | 50,7% |
| 33 | 2014 | 0,9% | 12,1% | TAIR ou IPC < 3% | 0,90% | 48,87 \$ | 51,1% |
| 34 | 2015 | 1,8% | 9,0% | TAIR ou IPC < 3% | 1,80% | 47,99 \$ | 52,0% |
| 35 | 2016 | 1,2% | 7,6% | TAIR ou IPC < 3% | 1,20% | 47,42 \$ | 52,6% |
| 36 | 2017 | 1,4% | 9,1% | TAIR ou IPC < 3% | 1,40% | 46,75 \$ | 53,2% |
| 37 | 2018 | 1,5% | 4,2% | TAIR ou IPC < 3% | 1,50% | 46,05 \$ | 53,9% |
| 38 | 2019 | 2,3% | | TAIR ou IPC < 3% | 2,30% | 44,99 \$ | 55,0% |

L'ADR s'adresse aux élus de l'Assemblée nationale

Mesdames et messieurs les députés-es et ministres à l'Assemblée nationale,

Les gouvernements qui vous ont précédés ont reconnu à maintes reprises la nécessité d'agir face à la désindexation des rentes de retraite des retraités de l'État.

Historique de cette reconnaissance

- Le décret de 1982 a imposé la **formule IPC-3 %** une **PREMIÈRE RECONNAISSANCE** gouvernementale, négative il va sans dire, que les futurs retraités vont s'appauvrir. (l'IPC-3 %) [le prétexte : l'inflation était de 12,3 %] On a omis de mentionner que les rendements ont été de 28,1 %.
- Le 16 octobre 2007, constitution d'un « Comité de travail sur l'évaluation des coûts de l'indexation des régimes de retraite » (CTÉCIRR) avec remise du rapport en 2008. **SECONDE RECONNAISSANCE** gouvernementale cette fois par l'Assemblée nationale.
- Suite au dépôt en mai 2008 de ce rapport décrié et non signé par les représentants des retraités, il a été dit que ce rapport a « *le mérite de reconnaître que les personnes retraitées des secteurs public et parapublic ont subi une perte importante de leur pouvoir d'achat en raison de l'abolition de la pleine indexation de leur rente à compter de 1982* » : Une **TROISIÈME RECONNAISSANCE** que les retraités s'appauvrissent.
- Ce constat a conduit en février 2010 à une Commission parlementaire sur l'indexation des régimes de retraite où les associations de retraités se sont exprimées sur les conclusions de ce rapport. Une **QUATRIÈME RECONNAISSANCE** gouvernementale.
- Suite à cette commission parlementaire, le gouvernement a mis sur pied le « **Comité de travail sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation** » (2011-2012), parrainée par la CARRA, une **CINQUIÈME RECONNAIS-**

SANCE gouvernementale de la problématique de la désindexation.



- Enfin la création de la « Tribune des retraités du SCT » en 2017, **une SIXIÈME RECONNAISSANCE** gouvernementale.

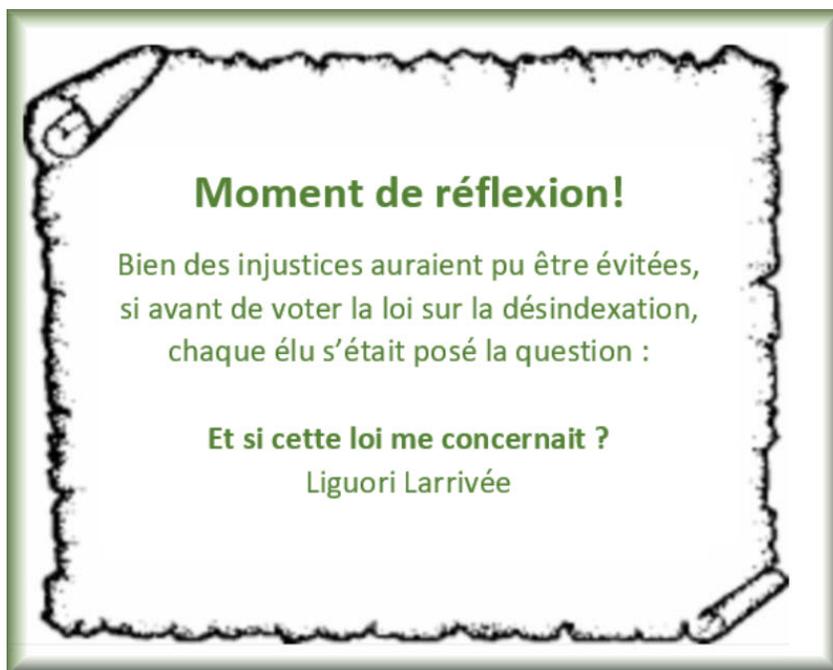
Gaétan Morneau
Président de l'ADR

Ces diverses actions des gouvernements ont suscité beaucoup d'espoir chez les retraités concernés pour ensuite les conduire à une amère déception. Tous ces élans de reconnaissance n'ont conduit à aucun aboutissement favorable aux retraités. Ces derniers ont été laissés pour compte.

Les gouvernements précédents ont manqué de courage pour régler ce dossier et redonner fierté et autonomie aux retraités de l'État.

Vous, du gouvernement de la CAQ, serez-vous ces élus-es déterminés-es, imbus-es de justice qui poserez les gestes concrets pour mettre fin à l'appauvrissement des retraités pour les années 1982 à 1999 ?

Une injustice n'a pas d'âge.



L'indexation, un incontournable



Par Aline Couillard
Vice-présidente de l'ADR

Les retraités de l'État réclament l'indexation de leur rente de retraite depuis fort longtemps. C'est une priorité pour eux.

Pourquoi l'indexation ?

Tout ce qui ne suit pas le coût de la vie se dégrade. Cette affirmation ne demande pas un haut degré de savoir en matière économique pour être comprise.

Une rente acquise selon les critères établis entre l'employeur et les employés doit conserver sa valeur pour être équitable. Sans une croissance adéquate, le pourcentage de remplacement du salaire recule, rendant vulnérable toute personne subissant un tel traitement.

L'indexation, un incontournable pour les retraités

Le besoin étant facilement démontré et l'indexation toujours en attente, des questions surgissent :

- Pourquoi l'indexation des rentes qui était accordée avant 1982 serait-elle devenue impossible depuis ?
- Pourquoi les actuaires ne s'affairent-ils pas à calculer les retombées économiques de l'indexation au lieu de s'activer à en calculer uniquement les coûts ?
- Pourquoi des « grandes » associations de retraités refusent-elles d'en débattre, préférant le dépôt de toute proposition sur la pleine indexation ?
- Pourquoi les gouvernements antérieurs ont-ils mis sur pied commissions, comités, tribunes où les mandats sont détournés à divers profits, plutôt que de légiférer pour régler le problème fort connu de la désindexation ?
- Pourquoi les syndicats se comportent-ils comme les propriétaires uniques des fonds de retraite, ignorant totalement leurs anciens membres maintenant retraités qui sont pourtant des participants aux régimes de retraite ?
- Pourquoi les syndicats semblent-ils prêts à sacrifier une génération de retraités alors qu'aucun retraité que je connaisse n'accepte leur inaction dans ce dossier ?

- Pourquoi les retraités ne retirent-ils pas un retour sur les sommes investies par leurs cotisations à leur fonds de retraite, ce dernier étant considéré comme leur REER ?

- Pourquoi une réserve de 20 % au RREGOP alors que pour tous les régimes canadiens, une réserve de 10 % suffit pour en assurer la pérennité ?

- Pourquoi passe-t-on sous silence le fait que les cotisations du RRE et RRF ont été engrangées dans le fonds consolidé de l'État, privant ainsi un fonds d'une importante plus-value ?

- Pourquoi taire la valeur actuelle des piges par le gouvernement dans les fonds de retraite ?

- Pourquoi ne pas reconnaître tout simplement que l'État traite mal ses retraités ?

L'indexation, un incontournable pour le gouvernement

La justice et l'équité cherchent des politiciens capables

- de répondre au questionnement de leurs retraités en toute transparence;
- de reconnaître le tort subi par leurs retraités depuis plus de 36 ans;
- d'entendre leurs retraités qui leur disent : « C'est assez! »
- de poser des gestes concrets pour corriger l'appauvrissement systématique de leurs retraités;
- d'avoir le courage de résister aux opposants pour préserver l'autonomie personnelle et financière de leurs retraités.

Pour un gouvernement qui a à cœur le bien-vivre de ses aînés, l'indexation de leur rente est un incontournable.

La loi 2017 ch. 12.1 issue du PL-126

Un grand coup de Jarnac aux retraités du RRPE

« Coup de Jarnac » désigne un coup violent, habile, imprévu, déloyal ou pernicieux.

De septembre à décembre 2016, il y eut une consultation bidon par le SCT (Secrétariat du Conseil du Trésor) en même temps que les actifs négociaient, en catimini, des baisses de cotisations.

Le 22 février 2017, Viateur Sauvé et Rosaire Quévillon de l'ADR se présentent en commission parlementaire pour contrer l'adoption du PL-126.

Le 19 avril 2017, il y eut la formation du comité inter-organismes pour obtenir l'autorisation d'intenter une action collective.

Malheureusement, le 10 mai 2017, la loi 2017 ch. 12.1 est adoptée, sur division, par l'Assemblée nationale. Cette loi retire toute indexation durant 6 ans, i.e. du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2023.

À compter du 1^{er} janvier 2024, les rentes des retraités du RRPE (Régime de Retraite du Personnel d'Encadrement) seront indexées à 50% du TAIR (Taux d'Augmentation de l'Indice des Rentes) pour les années travaillées avant 1982

et après 1999. De 1982 à la fin de 1999, ce sera le TAIR -3%.



Par Rosaire Quévillon

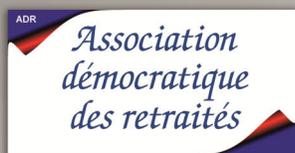
En 2018, l'ex-ministre du CT Pierre Arcand a reçu, du comité inter-organismes, une lettre de revendication de la réindexation. Il en fut de même

en 2019 pour le ministre Christian Dubé du CT, avec l'ajout de lobbyistes.

Une page Facebook pour essayer de rejoindre les retraités du RRPE non membres d'une association a eu un succès mitigé.

De 2017 à aujourd'hui, il y eut plusieurs rencontres du comité inter-organismes et des négociations avec des cabinets d'avocats. Les démarches se poursuivent.

Rosaire Quévillon
2018-02-09



On vous aide à reprendre le contrôle

Vous serez à la bonne place pour bien assurer votre auto et votre habitation

Profitez des **privilèges exclusifs** offerts aux membres de l'Association démocratique des retraités

18 % de rabais sur votre assurance auto

10 % de rabais sur votre assurance habitation



SSQ



DEMANDEZ UNE SOUMISSION

1 866 SSQ AUTO

ssq.ca/groupes

56646

L'ADR en action

L'ADR est toujours déterminée à obtenir gain de cause en matière d'indexation des rentes des retraités de l'État pour les années travaillées et cotisées de 1982 à 1999.

Les gouvernements au pouvoir antérieurement ont fait fi des demandes pourtant justifiées des retraités. Le Parti Québécois (PQ) n'a su ni s'excuser ni régler le tort injuste qu'il a lui-même causé aux retraités de l'État. Le Parti Libéral du Québec (PLQ) a fait de vaines promesses et n'a posé aucun geste concret pour contrer l'appauvrissement dont les retraités sont victimes.



3^e de la 1^{ère} rangée, M. Christian Dubé, président du Conseil du trésor entouré de membres de l'ADR dont les représentants du CA élargi: Viateur Sauvé, président; Aline Couillard, 2^e vice-présidente; Andrée Guertin, administratrice; Bernard Boyer, administrateur; Gaétan Morneau & Jean-Guy Roy du CA élargi; André Jacques, webmestre.

L'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement qui se définit comme un gouvernement de proximité, à l'écoute des citoyens, a ravivé l'espoir des retraités.

Forte de ce vent nouveau, l'ADR a porté la demande et les attentes de retraités à des élus à l'Assemblée nationale : Messieurs Christian Dubé, député de La Prairie et François Bonnardel, député de Granby.

Monsieur Dubé a accueilli une délégation de l'ADR à son bureau de circonscription. Il s'est montré très ouvert au dossier porté

par l'ADR sur l'indexation des rentes de retraite, lui disant un oui enthousiaste à sa demande de rencontre. Ce fut grandement apprécié et l'ADR entend en assurer le suivi.



Monsieur François Lemay, conseiller politique du député Bonnardel, quant à lui, a démontré une bonne connaissance du dossier indexation. Son écoute attentive et sa générosité de son temps ont permis aux représentants de l'ADR d'exprimer clairement l'attente des retraités de l'État.

L'espoir au cœur, l'ADR poursuit son engagement à la défense de ses membres ainsi que celle des retraités touchés et des futurs retraités concernés.



De gauche à droite : M. François Lemay, conseiller politique de M. François Bonnardel, député de Granby; Aline Couillard, 2^e vice-présidente de l'ADR, Gaétan Morneau, membres du CA élargi et représentant de l'ADR à la Tribune des retraités et Andrée Guertin, administratrice, photographe pour l'occasion.

Peut-être qu'ensemble, gouvernement de la CAQ et retraités, nous ferons triompher la justice pour le mieux-être des retraités. Souhaitons-le.



Merci aux 3 correcteurs: Aline Couillard, Marcel Le Blanc, Raymond Courtemanche et aussi responsable du Démocrate.

À Viateur Sauvé pour l'impression et la distribution.

- Raymond Courtemanche

Les retraités financent-ils le gouvernement?



Les retraités coûtent cher », entend-on trop souvent. Et si c'était le contraire. Si tu travailles dans les secteurs public ou parapublic, on t'oblige, à chaque quinzaine, à verser une part de ton salaire dans un gros portefeuille en prévision de ta retraite (Retraite-Québec). Tu n'as pas le choix.

Cela fait partie des conditions de travail. Des yeux pleins de cupidité s'en emparent à ton insu. Tu fais ça toute ta vie active, 35 ans. Mais lorsque tu fais le saut de l'autre côté de la clôture, « la retraite », **quelle découverte!**

On ne s'occupe plus de toi, (le syndicat et ton association). Le gouvernement possède ce qu'il a convoité durant toutes tes années de travail : ton argent! Non seulement, il a tes argents, mais on t'exclut de la gestion.

Pas un mot à dire avec ce qu'on en fait. Ce dernier en retire des rendements de 9% à 28% selon les années. Et toi? Rien « pan-toute ». Si ce n'est seulement lorsque le TAIR (taux d'augmentation de l'indice des rentes) excède les 3%. On est drôlement chanceux que tu sois là!

L'ASSOCIATION DES RETRAITÉS, UN LEURRE¹

Toi, tu crois longtemps que ton association de retraités travaille en ta faveur. Certes, elle parle, elle écrit pour te donner confiance, pour te faire espérer mais elle n'agit pas pour toi. Elle a les deux mains, les deux pieds liés par son syndicat d'actifs. Avant, c'était toi qui étais là pourtant, confiant et fier de te monter un fonds de retraite. Tu es, maintenant, de l'autre côté, à considérer de loin ce qui t'appartient et dont tu n'as pas la jouissance. Certes, tu as une association pour te représenter, te défendre, mais ce n'est pas le cas. Elle agit comme si ce ne sont pas tes avoirs. Tu dois vivre avec les munitions de 15, 20 ans en arrière en affrontant les hausses accumulées du coût de la vie depuis 37 ans, i.e. depuis 1982. Tu aurais placé, toi-même, ces argents et en aurais retiré un rendement, une plus-value. Actuellement, c'est ton bas de laine que tu ressors... mais sa valeur n'y est plus.

Son dollar d'autrefois, maintenant, ne vaut guère plus que 0.45\$.



IL FAUT SE RÉVEILLER

Vous tous, des secteurs public et parapublic et vous, retraités, réveillez-vous. On **Par Andrée Guertin, Retraitée du secteur de l'Éducation** vous utilise. Soyez vigilants. Questionnez vos représentants. Le Parti québécois vous a mis dans cette fâcheuse situation et le Parti libéral n'a pas davantage eu le courage de rectifier la situation en indexant les rentes de ses retraités au coût de la vie. Concrètement:

- *En 2014, c'est un pouvoir d'achat diminué de 0.90%*
- *En 2015, c'est un pouvoir d'achat diminué de 1,80%*
- *En 2016, c'est un pouvoir d'achat diminué de 1.20%*
- *En 2017, c'est un pouvoir d'achat diminué de 1.50%*
- *En 2018, c'est un pouvoir d'achat diminué de 2.3%*

Pendant ce temps, le gouvernement a profité d'un rendement de 9.9% annualisé sur cinq ans en date du 30 juin 2018 **sur le capital de vos avoirs**. Les retraités en laissent beaucoup derrière eux depuis 1982. Pour chacun, ce sont 50, 80, 100, 150 mille dollars qu'il ne possède plus mais dont l'État a profité. Incroyable mais pourtant vrai. Il faut être de l'autre côté de la clôture pour vous dire ce qui nous arrive et ce qui vous attend.

Pourtant, les retraités demandent seulement de retrouver le pouvoir d'achat d'avant 1982. Dans la réalité, les retraités financent le gouvernement.

Est-ce que le gouvernement de monsieur Legault pourra mettre fin à cette iniquité? Osons y croire.

¹ Ne pas confondre avec l'Association démocratique des retraités

La tribune des retraités

RECONNAISSANCE GOUVERNEMENTALE

Les cinq autres associations membres de la Tribune des retraités (AREQ – AQRP – RIIRS – AAR - AQDER) demandent une reconnaissance gouvernementale de l'appauvrissement des retraités. L'ADR leur répond que c'est chose faite depuis fort longtemps. En **six occasions** (citées dans le texte intitulé [L'ADR s'adresse aux élus à l'Assemblée nationale](#)), les gouvernements antérieurs ont reconnu la nécessité d'agir dans ce dossier aux conséquences dévastatrices pour les retraités de l'État.

Que faut-il de plus ?

Le temps de lui formuler clairement nos demandes n'est-il pas plutôt venu ?

LA VOIE ASSOCIATIVE : UN ÉCHEC

Force est de constater qu'après plus de 36 ans de discussions, et un an et demi de Tribune, la voie associative ne fonctionne pas, j'irais même jusqu'à dire qu'elle est un obstacle à tout avancement dans le dossier de la désindexation. Enfin j'ajoute que jusqu'à maintenant c'est un échec. Cet échec est dû au fait qu'à cette Tribune (des retraités) nous n'avons abordé que timidement le dossier de la désindexation.

L'ordre du jour du 13 décembre 2018 en est un exemple flagrant.

Cet ordre du jour consacrait **10 minutes** aux retraités pour discuter entre autres du dossier de la DÉINDEXATION (Appauvrissement des retraités)

| Ordre du jour 6 ^{ème} rencontre de la tribune des retraités 13 décembre 2018 - 9 h 30 Salle 1.353, 875 Grande-Allée est | | |
|---|--|------------|
| 1. | Mot de bienvenue | |
| 2. | Présence de messieurs | |
| | o Reda Diouri, directeur général des études actuarielles et quantitatives et des régimes collectifs et : | 1 heure |
| | o Alexandre Ferland, directeur des régimes collectifs, des études quantitatives et de l'information de gestion | |
| 3. | Retour sur la rencontre du sous-comité du 26 octobre 2018 | 1 heure |
| 4. | Retour sur les demandes des retraités | 10 minutes |
| | a. Demande de participation au comité sur le retour au travail pour les retraités du RRPE | |
| | b. Demande de participation au comité technique sur le RRPE. | |
| | c. Demande d'ajout de 1 représentant retraité pour chacun des CR RREGOP et CR RRPE | |
| | d. Appauvrissement des retraités | |
| 5. | Questions des retraités | 30 minutes |
| 6. | Rapport final | 15 minutes |
| 7. | Préparation de la prochaine rencontre et suivi à faire | |
| 8. | Mot de la fin | |

La voie des retraités de la base

Donc à l'ADR, nous avons choisi de privilégier la voie des :
des retraités **résolus** de la base, **des sans voix**, **des sans écoute**, **des laissés-pour-compte**, mais des **victimes d'injustice**.



Par Liguori Larrivée
Membre du CA

Le premier constat de ces retraités est qu'ils en ont « **RAS LE BOL** » qu'on n'ait pas trouvé de solution après plus de 36 ans. Le double langage, ils en ont ASSEZ, toutes associations confondues.

« **ASSEZ, C'EST ASSEZ !** ».

Ce **ras le bol** nous a incités à déposer en leur nom le libellé suivant :

« **Demande et attentes des retraités telles que déposées le 10 mai 2018** »

« **Les retraités de l'État demandent au gouvernement l'indexation de leur rente de retraite des années 1982 à 1999, à partir du 1^{er} janvier 2015, prenant en compte les données de l'évaluation actuarielle du RREGOP du 31 décembre 2014. Cette indexation s'appliquerait aux années 2015, 2016, 2017, 2018, et aux années subséquentes.** ».

Cette demande couvre les régimes de retraite suivants : RREGOP, RRE, RRF, RRCE et RRAPSC.

Cette demande si elle est acceptée aurait pour effet :

1. de mettre fin à l'appauvrissement des retraités ;
2. d'indexer les rentes au coût de la vie ;
3. d'assurer la pérennité du régime de retraite RREGOP ;
4. de ne pas augmenter les cotisations des actifs ;
5. de ne pas augmenter les taxes des contribuables ;
6. de s'appliquer aux retraités de l'an 2000 et plus qui forcément ont des années travaillées et cotisées de 1982 à 1999 ;
7. de s'appliquer aux futurs retraités qui subiront la désindexation de 1982-1999, lors de leur prise de retraite respective.

Nous ne présentons pas cette demande de gaité de cœur. Nous sacrifions des sommes colossales pourtant légitimes. Nous sommes conscients que de demander la pleine indexation rétroactive à 1982, ferait disparaître les milliards accumulés dans le fonds RREGOP [301] à la CDPQ. Qui plus est le FARR¹, et peut-être d'autres fonds gouvernementaux.

Nous demandons simplement qu'on indexe notre rente de retraite au coût de la vie.

Une nécessité, non un privilège.

¹FARR : Fonds d'amortissement des régimes de retraite

L'indexation vue par l'ADR

L'ADR travaille sur le dossier de la désindexation des rentes de retraite depuis le début des années 2000. Sa lutte pour obtenir gain de cause dans l'injustice dont les retraités de l'État sont victimes dure depuis 18 ans. Ses membres ont hélas **vieilli physiquement et économiquement**.

LE NOUVEAU GOUVERNEMENT

Nous, retraités de l'État, avons une chance unique avec ce nouveau gouvernement qui, lors de son discours d'ouverture, s'est dit soucieux des retraités dont les rentes ne sont pas indexées au coût de la vie. Nous en sommes.

Pourquoi un tel sort pour nous, alors que sont pleinement indexés :

- le Régime des rentes
- les Pensions alimentaires
- les Prestations d'aide sociale
- les Pensions de vieillesse du fédéral
- le RRMSQ¹ (1992) ;
- les Prestations en vertu de la Loi sur les accidents du travail et les maladies professionnelles (CSST)
- etc.

Pourquoi nos rentes étaient pleinement indexées avant 1982 **ET QUE CE SERAIT IMPOSSIBLE DE LES INDEXER AUJOURD'HUI ?**

NOTRE PATRIMOINE

L'argent des cotisations que chaque employé de l'État a déposé à la CDPQ² pour sa retraite fait partie de son patrimoine. Il en est de même pour tous les cotisants retraités. **Ces argents, c'est notre patrimoine**. La désindexation totale ou partielle vient extorquer nos avoirs. De quel droit le gouvernement, de connivence avec les syndicats, peut-il usurper les acquis des retraités des fonctions publique et parapublique ? De quel droit peut-il spolier l'usufruit de nos cotisations ? Ces cotisations versées à la CDPQ c'est du **SALAIRE DIFFÉRÉ**, donc cela appartient aux retraités concernés.

Nos cotisations versées à la Caisse de dépôt ne s'apparentent-elles pas à un REER ? Que diraient les élus à l'Assemblée nationale si on pigeait dans leur REER ?

Pour nous un vol restera toujours un vol, qu'il soit gouvernemental ou le fruit de négociations ou de tractations syndicales avec ce même gouvernement.

Rappelons ici que les syndicats se comportent comme étant les propriétaires de nos fonds de retraite.

Nous pouvons avancer, d'ores et déjà, qu'ils vont s'opposer farouchement à ce qu'on touche au fonds RREGOP. Dans ce dossier les syndicats ne sont pas nos partenaires. Ils sont bel et bien de farouches opposants à toute demande des retraités qui ferait en sorte de sortir les retraités de cet appauvrissement systématique et continu. **CE N'EST PAS LEUR TASSE DE THÉ !**

Les conclusions du « Comité consultatif sur les services aux retraités et les enjeux de l'indexation »³ de 2012 en sont un bien triste exemple.

LES AUTRES RÉGIMES RRE, RRF, RRCE, RRAPSC⁴, QU'EN EST-IL ?

Les cotisants RRE, RRF, RRAPSC sauf le RRCE, ont cotisé durant leur carrière et leurs cotisations ont été versées dans le fonds consolidé de revenu du Québec ; en conséquence, ils n'ont pas profité de la plus-value de leurs cotisations. Ces cotisations c'était du **SALAIRE DIFFÉRÉ**. Par voie de conséquence toutes ces cotisations ont servi aux dépenses gouvernementales :

- **dépenses d'opérations courantes ;**
- **dépenses d'immobilisations gouvernementales ;**
- **moins d'emprunts sur les marchés financiers par le gouvernement ;**

Quel cadeau ces retraités désindexés ont fait au fil des ans aux contri-

buables québécois avec leurs salaires différés !

La pleine indexation de leurs rentes de retraite ne serait-elle pas un juste retour des choses ?

N'EST-CE PAS ?



Par Bernard Voyer et Marie Clarke

ADR
Association démocratique des retraités
FORMULAIRE D'ADHÉSION

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____

Ville _____
Code postal _____
Téléphone _____
Courriel _____
Emploi antérieur à la retraite _____

Régime de retraite: RREGOP RRE RRF
Autre Préciser _____

J'autorise la CARRA à effectuer mensuellement une retenue à la source de 3,00 \$. Je peux révoquer cette autorisation dans les 30 jours suivant un avis écrit à l'ADR.

NAS (Exigence de la CARRA) _____

Signature _____
Date _____
année mois jour

Ou, je paie annuellement 36,00 \$
Comptant Chèque

Signature _____
Date _____
année mois jour

Indiquer, s'il y a lieu,
Recruté par : _____ Date : _____

Si vous ne voulez pas être sollicité(e) par des organismes avec qui l'ADR a des ententes de bénéfices pour les membres, cochez ici :

RETOURNER CE FORMULAIRE À :
Association démocratique des retraités (ADR)
1260, de Castelneau, St-Hyacinthe (QC) J2S 6T2

¹RRMSQ : Régime de retraite des membres de la Sûreté du Québec

²CDPQ : Caisse de dépôt et placement du Québec

³http://adr-quebec.org/rapport_CCSREI.pdf

⁴RRAPSC : Régime de retraite des agents de la paix en services correctionnels